



Réf. Farde e-Assemblées : 2334503

N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/06/2020

**Objet :** Asbl Mission Locale pour l'Emploi.- Convention subside extraordinaire 2020.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner la Mission Locale pour l' Emploi pour financer le programme de transition professionnelle dans le cadre de l'Initiative Locale de Développement de l'Emploi;

Considérant qu'un montant de 50.000 € est prévu au budget extraordinaire de 2020 à l'article 85109/52252 (subsidés en capital aux ASBL et aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et la Mission Locale pour l'Emploi fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Mission Locale pour l'Emploi est adoptée

Annexes :

[Mission locale de l'Emploi - subside extraordinaire de 2020 - Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)